

adopté

le 28 juin 1977.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord portant création du
Fond de solidarité africain, ensemble une Annexe,
signé à Paris le 21 décembre 1976.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale,
en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (5^e législ.) : 2876, 2962 et in-8° 713.

Sénat : 420 et 429 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord portant création du Fonds de solidarité africain, ensemble une Annexe, signé à Paris le 21 décembre 1976, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 420 (1976-1977), Sénat.